

PV du 17^e Atelier des bibliothèques du Valais romand St-Maurice

A : www.bibliovalais.ch
De : Pierre-Henri Parisod
Date : Atelier du **16.09.2025**, 08.30-12.15
Copie à : Benita Imstepf
Concerne : Association BiblioValais Wallis

-
1. **Accueil** par la présidente de BiblioValais Wallis Samantha Gothuey
 2. **Mot de bienvenue** par Samantha Gothuey.
 3. **Historique du développement des bibliothèques valaisannes** par Valérie Bressoud Guérin
 - Une histoire qui démarre il y a près de 175 ans...
 - **1850-1900 Balbutiements :**
 - 1848-1849 : première loi scolaire, instruction primaire obligatoire, surveillance par le département de l'instruction publique
 - Loi instruction publique 1849, art. 34 « ... la bibliothèque et le musée du lycée cantonal sont déclarés établissements nationaux. L'Etat pourvoit à leur entretien et à leur accroissement. »
 - 1850 : Première mention de la bibliothèque cantonale dans les comptes généraux de l'Etat en 1850 (fr. 278.-)
 - 1853 : Certificat de naissance = Rapport de gestion du DIP 1853 : la BC dispose d'une rubrique pour la première fois
 - 1856 : Rapport de gestion : conscience de l'importance du développement des bibliothèques (pour tout niveau scolaire) : « il faudra songer dans un avenir prochain à fonder des bibliothèques paroissiales ou communales » - Charles-Louis de Bons (1809-1879), homme de lettres de St-Maurice, Conseiller d'Etat en charge du DIP (1853-1869)
 - 1868 : 1^{ère} statistique suisse, le Valais mal classé :
 - VS= 15 bibliothèques, 34'000 volumes, budget cantonal fr. 2'000.-
 - VD= 247 bibliothèques, budget cantonal fr. 27'000.-
 - 1891 : Questionnaire adressé aux 16 cantons (budget, personnel, traitement, ...) : Le Valais est bon dernier.
 - **1900-1941 : 1^{ère} ouverture vers l'extérieur**
 - 1905 : Nomination d'un premier bibliothécaire cantonal Léo Meyer (Haut-Valaisan, 36 ans d'engagement)
 - 1911 : Statistique suisse :
 - VS= 128 bibliothèques, 116'000 volumes,
 - VD = toujours en tête
 - 1922 : Début de la collaboration avec la Bibliothèque pour tous (Bibliomedia suisse)
 - Rapport de gestion : « C'est une conception aussi erronée que simpliste que de se figurer ce fonctionnaire comme un simple prêteur de livres »
 - **1941-1970 : démocratisation et mutualisation**
 - 1941-1968 : 2^e bibliothécaire cantonal André Donnet (27 ans d'engagement)
 - Ouverture de la bibliothèque cantonale
 - Horaires plus larges (après constat qu'elle était peu utilisée en dehors de Sion), publication vallesia,
 - Adoption règles BCU Lausanne
 - Implication dans élaboration de la loi DIP 1962 (article 120)

- 1962 : loi sur l'instruction publique
- Art. 120 bis 2 foyers culturels : l'Etat encourage les initiatives qui, dans un souci de complémentarité, visent à donner à un centre scolaire un rayonnement culturel communal ou régional. Il favorise notamment, par l'octroi de subventions :
 - a) la création et la gestion de bibliothèques scolaires et/ou de lecture publique ;
 - b) l'équipement à l'intérieur des centres scolaires de salles permettant l'organisation de conférences, de concerts, de manifestations théâtrales et d'expositions.
- Des décharges peuvent être accordées à des enseignants du centre scolaire pour assurer la gestion et l'animation de ces activités. Si nécessaire une formation spécifique peut être exigée. Les communes peuvent toutefois engager du personnel spécialisé dont le salaire est subventionné conformément à la loi. Les locaux et équipements des centres scolaires sont ouverts au public.
- **1970-1990 : fondation du réseau**
 - 1968-1988 : 3^e bibliothécaire cantonal Anton Gattlen (Haut-Valais, 41 ans d'engagement)
 - Adjoint au Bibliothécaire cantonal de 1947 à 1968
 - Bibliothécaire cantonal de 1968 à 1988
 - → Développement et rayonnement
 - Approfondissement et diversification des missions,
 - Décentralisation de la BC, avec l'idée de donner une plus grande proximité aux communes.
 - Subventions bibliothèques
 - 1970-1974 : décentralisation de la BC à Brig (1971) et à St-Maurice (1974),
 - Mission : créer un centre de coordination et un réseau d'information avec l'appui de la fondation BPT et engager un responsable chargé de :
 - Organiser une bibliothèque modèle (St-Maurice et Brig servant d'exemples pour créer des bibliothèques locales)
 - Contacter les administrations en vue de créer et de réorganiser les bibliothèques locales
 - Organiser le circuit des livres
 - Orienter et former les responsables locaux
 - 1976-1979 : présidence de l'Association des bibliothécaires suisses (ABS → BBS → BIS → Biblosuisse)
 - 1977 : adoption des règles de catalogage ISBD par la BC → Objectif : faire entrer la BC dans le réseau des bibliothèques de Suisse
 - 1980 : soutien à la création du Groupement valaisan des bibliothèques
 - 1985 : création et présidence de la commission chargée d'évaluer et d'informatiser la BC
 - Création de plus de 40 bibliothèques en 20 ans (27 Valais romand, 16 Haut-Valais), dont notamment :
 - Médiathèque Monthey (1943)
 - Bibliothèque municipale Sion (1975)
 - Bibliothèque-Médiathèque Sierre (1976)
- **1990-2010 : Développement du réseau « boost »**
 - 1988-2008 : 4^e bibliothécaire cantonal : Jacques Cordonier (32 ans d'engagement dont 20 comme BC). Avant lui, les subventions n'étaient pas très cadrées. En raison du programme « Administration 2000 » (politique d'austérité

- sur les finances cantonales), il y a un besoin de rassurer le Grand Conseil sur le bon usage des subventions et ainsi les maintenir.
- 1988-1989 : adhésion à RERO - informatisation du catalogue BC
 - 1990 : directives cantonales des bibliothèques communales/intercommunales et scolaires
 - 1994 : connexion à internet – début informatisation bibliothèque cantonale
 - 1995 : informatisation du prêt BC – premiers OPACs
 - 1996 : loi sur la promotion de la culture
 - 1998 : création de deux filières CFC AID et HES ID
 - 1999 : règlement d'application de la loi sur la culture
 - 2001 : 1^{er} plan directeur
 - 2003 : Lancement des bibliothèques régionales virtuelles
 - 2005 : création du Service de la Culture
 - 2007 : 2^e plan directeur
 - 2007 : création de l'association BiblioValais Excellence en vue de la certification qualité (souci de pérenniser les subventions)
 - Entre 1990-2010 : 25 bibliothèques sont créées (15 Valais romand, 10 Haut-Valais, y compris les points lectures) et 60 bibliothèques sont subventionnées.
 - **2010-2021 : consolidation du réseau**
 - 5^e bibliothécaire cantonal : Damian Elsig
 - 2003-2008 : adjoint de Jacques Cordonier
 - 2008-2012 : certification qualité ISO 9001 et 14001 des bibliothèques
 - 2009-2015 : planification, déménagement, transformation BC
 - 2012 : 3^e plan directeur
 - 2013 : révision des directives cantonales
 - 2014 : transfert du SC du DECS au DSSC
 - 2015 réflexion collaborative sur la coexistence de deux associations de bibliothèques (GVB – BVE).
 - 2017 : clarification et distinction des missions entre les 2 associations valaisannes (InfoDoc VS – membres individuels et BVW – membres collectifs)
 - 2019 : 4^e plan directeur
 - 2020 : défense des bibliothèques vis-à-vis du COVID
 - 2021 : dissolution InfoDoc Vs
 - **2022-... : Réseau collaboratif, IA, ...**
 - 6^e bibliothécaire cantonale : Sylvie Béguelin
 - 2022 : membre du comité Biblioromandie, migration du réseau RERO VS vers RERO-ILS
 - 2023 : membre du groupe Swiss Library Network for Education and Research (SLINER)
 - 2024 : 5^e plan directeur, présidence Conseil Bibliomedia Lausanne (Jacques Cordonier toujours impliqué au niveau du Conseil de fondation), direction adjointe SC, annonce suppression subvention informatique
 - 2025 : révision de loi sur la culture, informations réseau informatique sur demande et invitation du Chef du département DSSC
 - 2010- ... : création de 2 bibliothèques, rénovation et réaménagement de bibliothèques.
 - **En résumé :**
 - 1853-1968 – 95 ans pour création, développement, consolidation de la BC
 - 1968-2000 – 32 ans pour décentralisation de la BC, création du Groupement valaisan des bibliothèques (1980), mise en œuvre du subventionnement – directives, loi sur la promotion de la culture → reconnaissance de la coordination des bibliothèques, plans directeurs

- 2000-2025 – 25 ans pour 5 Plans directeurs, résultats : 1 seule carte lecteur, création des réseaux régionaux (catalogues virtuels, BRV), certification qualité – création de BiblioValais Excellence, professionnalisation des bibliothèques, dissolution du GVB – InfoDoc Valais
- 1968-2025 : 60 pour arriver au réseau des bibliothèques valaisannes d'aujourd'hui.
- **Associations**
 - 1980-2017 : 37 ans de Groupement valaisan des bibliothèques (GVB 2007)
 - 2007-... : 18 ans de BiblioValais Wallis (BiblioValais Wallis Excellence de 2007 à 2017 puis BiblioValais Wallis de 2017 à aujourd'hui)
 - 2017-2021 : 4 ans de InfoDoc Valais (feu GVB)
- **Groupement valaisan des bibliothèques – Vereinigung der Walliser Bibliotheken**
 - Orientation membres collectifs et membres individuels
 - Bilinguisme limité (appui des collaborateurs de la MV Brig comme membres individuels)
 - Collaborations avec la MV
 - 1988-1990 : directives cantonales
 - 2001 : plans directeurs
 - 2002 : carte de lecteur Bibliopass Valais/Wallis
 - 2003 : bibliothèques régionales virtuelles BRV (portail de recherches)
 - 2006-2007 : certification qualité ISO 9001 et 14001
 - 1991-2016 : semaines valaisannes de la lecture
 - Plusieurs voyages culturels
 - 2000 : point d'orgue : 20 ans du GVB
 - 2011 à 2017 : rentrées littéraires, repris par InfoDoc Valais → 2019
 - Dès 2011 : GVB partage, repris par InfoDoc Valais → 2019
 - Soutien à la formation continue
- **Info Doc Valais – Info Dok Wallis**
 - Orientation membres individuels
 - Bilinguisme limité (appui des collaborateurs de la MV Brig comme membres individuels)
 - Ouverture aux archivistes, documentalistes
 - Poursuite des GVB partage
 - Poursuite des rentrées littéraires
 - Orientation formation continue
 - Difficultés de recrutement.
- **BiblioValais Wallis Excellence**
 - Orientation membres collectifs
 - Bilinguisme : ADN de l'association (avec soutien MV Brig)
 - 5 régions représentées, de St-Gingolph à Münster
 - Certification qualité ISO 9001 et 1400 → montant de 70'000.- attribué par le canton.
 - 2005 : exploration (MV)
 - 2006-2007 : groupe de travail MV + GVB + bibliothèques
 - 2008-2013 : certification 55 bibliothèques
 - 2011 : plan communication (mesure du plan directeur 2007)
 - Nouveau logo (2012, ancien 1999)
 - Nouveau site web (2012 – 2023)
 - Journée mondiale du livre ...
 - Samedi des bibliothèques (dès 2019) → BibliowEEKEND
 - Rapport activités bibliothèques valaisannes
 - Imprimés → 2012-2019

- Vidéos 2020 - 2022
- Shop : Affiches, cartes, sacs, crayons, ...
- Sur 3 associations, il ne reste aujourd'hui plus que BiblioValais Wallis.
- **Comment fonctionne BiblioValais ?**
 - 2009 à ce jour : soutien cantonal annuel de fr. 70'000.- * sauf entre 2022 et 2023, 50'000..
 - 2009 : ouverture d'un compte à la BCVs
 - 2017 : grosses recettes suite à l'engagement de BVE à l'organisation du congrès AIFBD en 2017, nécessité de ramener le compte à un bilan à 0.-.
 - Dès octobre 2009, engagement collaborateur (profil bibliothécaire – 40% - politique salariale du canton)
 - Dès 2008 : Plateforme web : Manixa (2008-2012), SharePoint (2012-2023), extranet (2023-...)
 - Site web : soutien MV (e-médiathèque)
 - 2017 : changement des statuts (changement de nom BiblioValais Wallis, acceptation de membres non-certifiés, ...)
 - 2019 : changement de statuts (durée mandat)
- **BiblioValais Wallis – finances**
 - Subvention cantonale
 - Ressources humaines : CHF 50'000.- géré extérieurement par Affaires classées.
 - Certification qualité : CHF 8'000 à 12'000.-, abonnement Valais, Excellence, auditeurs.
 - Site, internet, plateformes (SharePoint, extranet) : CHF 5'000 à 8'000.-
 - Total : entre CHF 63'000 et 70'000.-
 - Apport des membres
 - Cotisations : CHF 6'800.- (100.- (20.- association + 80.- BRVs))
 - Recettes shop : variables
 - Total : entre CHF 6'800 et 10'000.-

4. Contexte budgétaire de la subvention par Frédéric Oggier, chef de section au Support du Service de la culture – responsable des finances et du controlling du service.

- **Procédure budgétaire**
 - Fait partie de la gestion globale du Service de la culture
 - Poste similaire dans tous les services de l'Etat, 2 tâches principales :
 - Gestion de la procédure budgétaire (application des règles et lois relatives)
 - Expliquer à l'administration centrale les activités des services qui reçoivent les budgets.
 - Environ 6'000 factures par année, très diverses en nature.
 - Organisation varie selon les services, généralement de petite taille (Frédéric Oggier fait partie d'un groupe de 2 postes à 175% ETP).
- **Processus**
 - Année précédente : préparation du budget de l'année suivante.
 - Janvier : rapport des services qui présentent ce qu'ils vont faire l'année suivante → réflexion du chef du département jusqu'au début mai de mai.
 - Mai : répartition budget (remise des enveloppes) à travers les départements, fixation du budget. L'enveloppe comprend les RH, les frais de fonctionnement et les subventions.

- Entre mai et décembre : aller-retour des demandes de modification entre le département, les demandes des députés (arbitrage etc.).
- **Evolutions pour 2025**
 - Encouragement à la culture a été augmenté cette année, mais il touche beaucoup de secteurs différents et pas seulement les bibliothèques.
 - L'engagement du budget auprès des bibliothèques communales dépend des règles d'attribution et du budget disponible. Trois cas de figures arrivent :
 - On a les ressources à attribuer et tout va bien.
 - On n'a pas les ressources mais on peut les transférer depuis un autre financement.
 - On n'a pas les ressources et on doit couper le service.
 - Au dernier budget 2025, il n'y a pas eu de rallonge budgétaire : il a fallu transférer des financements pour continuer à soutenir les dispositifs.
- **3 groupes principaux de dépenses**
 - Charges du personnel/RH (automatisée à 90% avec les classes salariales, peu de travail à faire)
 - Charges des biens et services (portemonnaie principal, charges courantes → la plupart des factures annuelles),
 - Charges de transfert (subventions, permet aux services d'aider des activités à fond perdu (ex. : encouragement à la culture)). Rubrique 4 et 5 : revenus et dépenses investissement (mobilier et immobilier).
 - *Question d'une membre de l'assemblée : est-ce que charge transfert = subvention accordée aux bibliothèques ?*
 - *Réponse : en partie, mais pas uniquement ; il y a BiblioValais Wallis, Bibliomedia, RERO, une réserve pour être réactif aux demandes ...*
- **Enveloppe nette**
 - Charges-revenus : façon de comptabiliser qui permet d'être flexible pour répartir budget.
- **Enveloppe d'aide à la Médiathèque Valais**
 - 8,5% des enveloppes globales de l'Etat (sur un total de CHF 15 millions), toujours maintenue historiquement.
 - Représente environ CHF 1'200'000.- (augmenté grâce à la flexibilisation, en prenant une partie des ressources des biens et services), dont près de 700'000.- pour les subventions de fonctionnement des bibliothèques
 - Le poste Salaires est de plus en plus important (montant soumis à la subvention : plus de CHF 3,2 millions sur un total de CHF 4,4 millions) : pour l'instant la solution a été de prendre des financements sur d'autres rubriques pour les couvrir, mais il faudrait une augmentation du budget de la part de l'Etat pour les assurer à long terme.
- **Normes et contrat de prestation**
 - Normes et contrat de prestation dictent comment sont attribués les budgets.
 - Bases légales d'attribution sont très claires (disponibles sur le site BiblioValais Wallis : <https://bibliovalais.ch/bibliotheques/cadre-legal/>).
 - En cas de besoins supplémentaires, les services doivent justifier leur demande.
 - Subvention est aussi soumise à d'autres règles de l'Etat (LGCAF, ordonnances et directives complémentaires, lois sur les subventions, lois des dispositifs (culture, instruction publique)).
 - La Culture reste une petite entité comparée à d'autres département (Hôpitaux par ex.).

- Progression linéaire : moyenne par bibliothèque = CHF 11'800.- (montant des subventions distribuées aux communes entre CHF 900.- et de 70'000.- pour 57 bibliothèques)
- ***Intervention de Sylvie Béguelin, bibliothécaire cantonale : cette année, le soutien à l'informatique n'a pas été couvert par la subvention.***
- **Subvention et BiblioValais Wallis :**
 - La subvention de fonctionnement des bibliothèques est à fond perdu et l'attribution est faite par la Médiathèque Valais.
 - Les critères de BiblioValais Excellence sont intégrés aux directives cantonales faisant référence pour l'attribution des subventions. BiblioValais Wallis propose, en collaboration avec la Médiathèque Valais dans le cadre de la certification qualité, des objectifs annuels. Le controlling est effectué par la commission certification qualité composée des coordinatrices Médiathèque Valais, lesquels analysent les demandes de subvention sur le respect des directives en vigueur.
- **Subvention de BiblioValais Wallis**
 - Mandat de prestations annuel : définition des objectifs et indicateurs permettant le controlling entre le chef du département du DSSC (Mathias REynard) et la présidente de BiblioValais (signatures) - les objectifs sont en lien avec la certification qualité et le plan directeur des bibliothèques valaisannes
 - Fiche de Controlling annuelle : indications des résultats chiffrés légitimant les actions menées pour atteindre les objectifs définis une année auparavant.
 - Versement de la subvention à BiblioValais en fonction des résultats
- **Conclusion**
 - Fonctionnement mis en place depuis longtemps, la section support du Service de la culture continue d'attribuer au mieux les budgets en respectant ces règles.
 - Les totaux se retrouvent dans le contrat prestation du Service de la culture – listés de façon relativement globale, pour être sûr de ne pas faire figurer des projets annulés.
- **Questions et remarques**
 - *Question de Muriel In-Albon : est-ce qu'il serait possible d'avoir accès à la liste de ces attributions pour les différentes bibliothèques, pour des raisons de transparence ?*
 - Réponse de Frédéric Oggier : *le système est transparent car les normes et les budgets déclarés en amont servent à faire le calcul. Mais est-ce qu'une commune accepterait qu'une autre commune tierse puisse avoir accès à ses informations budgétaires ?*
 - Réponse de Valérie Bressoud Guérin : *la demande d'autorisation de publication ou transmission d'information devrait être faite auprès de chaque commune. Il n'y a pas de liste existante. Actuellement, ces fichiers sont des fichiers de travail et ne sont pas publiés.*
 - *Question de Muriel In-Albon : pourquoi le budget de subventionnement de la MV pour les bibliothèques n'a pas baissé alors qu'on a enlevé les subventions informatiques ?*
 - Réponse de Sylvie Béguelin : *La hausse des coûts du personnel formé a nécessité de maintenir la somme au même niveau. Elle aurait été encore plus élevée si on avait maintenu la subvention informatique.*
 - *Questions et remarques de plusieurs bibliothèques utilisant NetBiblio*
 - *Inquiétude concernant la disparition de la subvention informatique (va-t-elle revenir ?).*
 - *Pourquoi continuer de soutenir RERO (après départ de plusieurs cantons et augmentation des coûts) ?*

- *Y a-t-il eu des demandes faites auprès d'autres prestataires (dont Alcoda) pour essayer de retrouver les mêmes fonctionnalités que RERO et/ou réduire les coûts pour avoir un nouveau système centralisé ?*
- Réponses de la Médiathèque Valais :
 - *Alcoda, Renouvaud et SLSP ont été approchés mais n'ont pas pu offrir soit les fonctionnalités nécessaires proposées par RERO, soit des prix plus avantageux. La Médiathèque Valais restera sur RERO ILS.*
 - *RERO ILS n'est pas Virtua et a beaucoup évolué depuis 2021. La présidence du conseil de fondation a changé.*
 - *Les prix informatiques augmentent de manière générale chez tous les prestataires en raison du système des coûts calculés en fonction des prestations profitables à l'ensemble des habitants ou clients ou au nombre d'utilisateurs (= habitants valaisans, toujours en augmentation).*
 - *Le Valais n'est pas seul sur RERO aujourd'hui, il y a Bulle et le réseau des bibliothèques de Berne, Neuchâtel et Jura (RBNJ). Ces partenaires permettent d'améliorer les fonctionnalités et sont des partenaires importants (prêt entre bibliothèques, ...).*
- Réponse de Frédéric Oggier sur la subvention : *pour qu'un nouveau budget s'ouvre au canton, il faut qu'une volonté politique soit concrétisée en financement (en sachant qu'il y a de la concurrence entre différents intérêts).*

5. Nouveaux statuts par Sarah Germanier et Virginie Santini Petoud

- Atelier des bibliothèques
 - Présentation et discussion des changements → votation lors de la prochaine l'AG
 - Les décisions se prennent à la majorité relative des voix des membres présents, celles concernant une modification des statuts avec une majorité de 2/3 des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.
- Les changements dans les grandes lignes
 - Buts et missions
 - Défense et promotion des bibliothèques
 - Projets
 - Certification
 - Attributions
 - Composition et organisation du comité
 - Seuls les changements qui nécessitent une explication sont passés en revue
 - Temps prévus pour les questions en fin de présentation
- Buts et missions
 - Art 2 a) : demande des bibliothèques : axer l'association sur la défense des bibliothèques, en tant qu'institution.
 - Art 2 c) et d) + Art.3. : précision que l'association se concentre sur le soutien aux bibliothèques membres : permet de montrer l'avantage d'être membre.
- Attributions : indemnisation du comité
 - Afin de favoriser l'engagement auprès du comité, il est important de pouvoir défrayer les membres du comité
 - Option déjà existante dans le règlement mais n'a jamais été ajouté aux Statuts et très rarement appliquée. Point 1 du Règlement du comité BVW (disponible sur Sharepoint)
 - Montant basé sur règlement Conseil d'Etat (https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/172.433)

- Temps de travail déjà limité donc difficile d'ajouter des tâches et permet d'effectuer ce travail hors temps de la bibliothèque. 2 options : pris sur les heures de travail ou en dehors (et défrayement BVW dans ce cas)
- Permet de valoriser le travail conséquent effectué par le comité
- Peut impacter le budget d'autres projets BVW ou le montant des cotisations si tous les membres du comité font la demande (à l'heure actuelle, personne n'a fait la demande).
- **Article 8 : composition du comité**
 - Reprise de la composition du comité selon ce que propose BiblioSuisse
 - Permet d'assurer un comité varié indépendamment des régions. Ex : à l'heure actuelle il n'y a pas de représentant pour la région de Sierre.
 - Fusion du point 4 avec le 1. 3 Personnes. La MV, en tant que bibliothèque cantonale participe au comité, avec voix consultative (qui permet d'assurer une meilleure neutralité). (Selon la loi sur la culture elle coordonne les bibliothèques des lectures publiques) = relais avec le canton, notamment pour les subventions
 - Jugé plus important d'assurer également les différents types de bibliothèques. Ex. rajouter un représentant des bibliothèques universitaires
 - Le plus équilibré possible : en fonction des personnes qui sont prêts à s'engager
 - Importance selon les projets de pouvoir se référer à d'autres experts
 - Comité peut être complété par des experts externes au besoin.
- **Questions et remarques**
 - Remarque d'une personne de l'assemblée : *c'est dommage d'enlever la représentativité des régions.*
 - Réponse de Virginie Santini Petoud : *c'est toujours possible d'avoir quelqu'un de chaque région au comité, mais aujourd'hui la région Sierre n'a plus de volontaire. On peut aussi représenter la pluralité des bibliothèques par d'autres aspects (ex : types de bibliothèques, HES, bibliothèque scolaire etc.).*
 - Questions de Muriel In-Albon : *quelle association souhaite-t-on avoir ? Quel rôle doit avoir la Médiathèque Valais ? Est-ce que la subvention doit continuer de faire partie des statuts ?*
 - Réponse Sarah Germanier : *Samantha va répondre à ces questions dans la partie suivante de la présentation.*

6. Conséquences d'un retrait de la certification qualité à BiblioValais Wallis par Samantha Gothuey

- **Plan directeur 2024-2028**
 - Les membres ont des objectifs à réaliser. BiblioValais Wallis également, en collaboration avec la Médiathèque Valais et/ou le Service de l'enseignement.
 - A la fin de l'année, BiblioValais Wallis rédige une fiche de controlling expliquant ce qu'il s'est passé et si les objectifs de l'année (2025) ont été réalisés ou pas.
 - Ensuite, détermination des objectifs de l'année N+1, et demande de subvention d'après les objectifs.
- **Rappel : mandat de prestation**
 - Mandat prestation signé par Matthias Reynard et Samanta Gothuey, puis envoyé à Frédéric Oggier.
- **Rappel : fiche controlling**

- Sert à présenter les résultats des objectifs du mandat de prestation (atteints, moyennement atteints ou non atteints) et les dépenses collaborateur BVW/Affaire classées.
- **Si la certification qualité est retirée à BVW : conséquences**
 - Conséquences « financières »
 - Plus de subvention : 2025 = CHF 70'000.-
 - Trésorerie de BVW → uniquement sur les cotisations des membres + recettes du shop (variables)
 - Demande de subvention pour projet → via BVW ou individuelle → Canton : alourdissement administratif, présentation des dossiers sans garantie de subventions
 - Conséquences « sociales »
 - Perte du lien Haut-Valais – Valais romand
 - Perte du lien avec les bibliothécaires valaisans non-membres BVW
 - Fin des séances BVR (enlèverait un relai d'information).
 - Conséquences « valorisation »
 - Adhésion à BVW plus obligatoire pour les bibliothèques certifiées → fin des compétences BVW concernant les documents certifiants (outil statistique, revue direction) + plus d'accès direct aux tableaux et statistiques
 - Perte de visibilité sur le plan cantonal
 - Perte de la qualité de membre auprès de Valais Excellence (association BiblioValais)
 - Dénonciation des chartes + autres conventions (qualité) liant BVW et communes → transférer à la MV
 - Dégât d'image
 - Audits externes + internes : un peu angoissant mais également valorisant et permettent de faire un bilan sur ce qu'on accomplit et avoir un peu de recul sur ce qu'on fait.
 - Risque lié au principe de cotisation à l'association → nécessité de justifier l'adhésion à BVW si prestations revues à la baisse (préférence Biblosuisse ?)
 - Conséquences « pratiques »
 - Reprise des tâches de Pierre-Henri → à charge du comité
 - Prises de PV (séances comité, groupe de travail)
 - Gestion des PV + autres docs → plateforme à financer + gérer
 - Gestion et stockage du shop (actuellement partenariat MV)
 - Organisation des AG
 - Gestion du site internet BVW (actuellement collaboration avec l'e-médiathèque) → retour à la MV car créateur et financeur du site + accès extranet/sharepoint uniquement pour les membres certifiés
 - Création d'affiches ou flyers (ex. Né pour lire)
 - « Service après-vente » (mise à jour information sur site BVW)
 - Trouver un nouveau nom (BVW = nom de domaine appartenant à la MV)
 - Conséquences « cantonales »
 - Historique (présenté par Valérie)
 - Image véhiculée auprès des différentes instances :
 - Parlement → Grand Conseil

- Département de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture,
Service de la Culture
- Service de l'enseignement
- Communes
- Usagers/usagères de nos bibliothèques
- Kartel
- Conséquences « Médiathèque Valais »
 - Plus accès aux salles (simplicité + gratuité)
 - Fin du soutien informatique (Sharepoint, site BVW, extranet via l'e-médiathèque)
 - Fin du soutien automatique des coordinatrices des bibliothèques du Valais romand + Haut-Valais
 - Personnes ressources
 - Organisation des AG + ateliers thématiques + autres (formations, autres)
- Restructuration de l'association
 - Revoir les statuts + renouveler le comité
 - Licenciement Pierre-Henri (collaborateur BVW)
 - Réflexion finances → augmentation cotisations ?
 - Concentration des activités de l'association sur le comité
 - Répartition des charges sur les membres (finances, shop, communication, activités)
 - Déterminer un lieu → rencontre comité + autres
 - Autres... ?
- **Questions et remarques**
 - Remarque de Sylvie Béguelin : *en comité, on n'a peut-être pas assez discuté stratégie et comment intégrer le plan directeur à BiblioValais Wallis. Maintenant que tout le monde comprend comment la subvention fonctionne, ça ne devrait pas être le seul but de l'association.*
 - Question de Muriel In-Albon : *comment faire remonter des propositions pour les statuts de façon moins individuelle ?*
 - Réponse : *pourquoi pas via les BVR ?*
 - *Sylvie Béguelin : on peut mettre le résumé de proposition sur la plateforme.*
 - Question d'une membre de l'assemblée : *les bibliothèques certifiées doivent-elles être membres ?*
 - *Réponse de Valérie Bressoud Guérin : actuellement, c'est la certification BiblioValais Wallis qui attribue la certification Valais Excellence.*
 - Remarques venant de plusieurs bibliothèques hors RERO :
 - *Sentiment d'un manque de représentation et de défense des bibliothèques hors RERO sur la question de la suppression des subventions informatiques.*
 - *Sentiment que la Médiathèque Valais a un poids plus important que les autres membres de l'association.*
 - *Crainte d'être obligées de (re)changer de système pour RERO (pression venant de la suppression de la subvention + objectif du plan directeur pour la centralisation en un seul réseau), en particulier les petites structures qui ont moins de moyens pour déployer une migration.*
 - *Elles arrivent à faire le PEB pour leur lecteur à leur place.*

- Réponses de la part du comité BiblioValais Wallis, de la Médiathèque Valais et des bibliothèques de la BVR Chablais :
 - Les BVR peuvent faire remonter les demandes des membres au comité (toujours un point régions à l'ordre du jour). Il y a eu peu de retours négatifs de la part des bibliothèques lors du sondage sur le nouveau plan directeur concernant le réseau commun (4 avis négatifs).
 - Le rôle de la Médiathèque Valais au sein du comité a été revu dans les nouveaux statut pour être simplement consultatif.
 - La volonté d'un réseau unique vient du Conseil d'Etat.
 - Les bibliothèques de la région du Chablais craignaient aussi le passage à RERO, mais finalement tout le monde est content de l'avoir adopté (gain de temps).
 - RERO permet à l'usager d'être autonome. Si des personnes aiment passer par les bibliothécaires pour le PEB, d'autres usagers ont d'autres pratiques, et il ne faut pas les oublier.

7. Informations sur le réseau valaisan par Samantha Gothuey

- Enquête sur les besoins des usagers et non-usagers des bibliothèques valaisannes
 - En collaboration avec Serge Imboden (HES-SO Valais)
 - Concerne toutes les bibliothèques du canton
 - Public cible : toutes les personnes séjournant en Valais
 - Modes de distribution : mails (extraction à faire et envoyer à la HES-SO Valais) + QR code + papier
 - OK selon Délégué cantonal à la protection des données
 - 1^{ère} diffusion : Foire du Valais
 - Intervention de Virginie Santini-Petoud : il existe une procédure d'extraction des e-mails pour NetBiblio. Les données de l'enquête seront extractibles par toutes les bibliothèques membres (peuvent servir auprès des autorités communales etc.).
- Sondage « Kargobike »
 - But du projet : faire voyager les livres à travers tout le canton.
 - Questionnaire sera envoyé prochainement (retours importants !)
- Divers (formations)
 - 13 novembre (13h30 – 16h) : conférence « Les IA génératives en bibliothèque scolaire – ce que cela pourrait changer pour votre pratique professionnelle » par Stéphanie Burton → MV Sion
 - 20 novembre à 19h : Découvertes littéraires → MV St-Maurice
- BiblioWeekend 2026 – pas de thème* mais une affiche
 - Du 01.10 au 01.12 : commande de matériel (papier) :
 - 1[°]Bibliosuisse → bibliosuisse.ch → Activités → BibliowEEKEND → accès à des modèles numériques d'affiches, flyers, signets et d'images
 - 2[°]Lien vers le formulaire Google :
 - Affiches A3 + marque-pages personnalisables
 - Pack offert : 3 affiches format mondial
 - → dispo fin janvier
 - Dès le 01.11 : inscription sur www.bibliowEEKEND.ch → annonce des évènements/animations
 - Formation Bibliomedia le 11 octobre → à voir si mise en place d'ateliers ou transmission des docs (comme pour la précédente édition)

- Formation le 25 novembre à 9h à la MV Martigny → retour sur la formation donnée à Bibliomedia + échange d'idées d'animations
 - * Thème possible : le jeu.
- **Assemblée générale**
 - Lundi 20 avril 2026 à 8h30 à la MV Sion
 - Nouveaux statuts
 - Cotisations
 - Sujet bibliothèque-école (à déterminer)
- **Certification qualité**
 - Audits
 - Internes
 - Externe 2026 : 3 jours (de renouvellement)
 - Objectifs 2025
 - Lister les partenariats existants et analyser la possibilité de développer de nouveaux partenariats externes
- **Divers divers**
 - Prix romand en science de l'information : Bachelor.
 - Retournement de situation : HEG propose de réintroduire prix cette année, plus d'information à venir aujourd'hui.
 - 3 travaux de Bachelor soumis
 - Délais pour lire étendu.
 - Biblioromandie : Journée des bibliothécaires de lecture publique le 26 septembre à Monthey

8. Mot de la fin par Samantha Gothuey

Prochain atelier : Automne 2026